



Arrêté n°2026-65 du 29 juin 2026 portant modification de la composition de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive, des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, des professeurs d'enseignement général de collège, des professeurs de lycée professionnel, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'Education nationale.

Vu le code général de la fonction publique notamment les articles R.261-1 à R.264-83 ;

Vu le décret n° 60-403 du 22 avril 1960 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive ;

Vu le décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;

Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

Vu le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

Vu le décret n°86-492 du 14 mars 1986 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'enseignement général de collège ;

Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Vu le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2017-120 du 1er février 2017 modifié portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale ;

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret du président de la République en date du 4 juin 2025 portant nomination de Monsieur Gabriele FIONI en qualité de recteur de la région académique de la Guadeloupe, recteur de l'académie de la Guadeloupe ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 23 novembre 2022 portant nomination de Madame Aurélie ROSSAT en qualité d'adjointe au secrétaire général d'académie, directrice du budget et des moyens (DBM) ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 27 juin 2023 portant nomination de Madame Graziella DE SOUSA PONTE, en qualité de secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources humaines de l'académie de la Guadeloupe ;

Vu l'arrêté n°MEN000162914379 du 09 juin 2026 portant nomination et classement de Monsieur Olivier HUISMAN dans l'emploi de secrétaire général de la région académique de Guadeloupe ;

Considérant la nécessité de prendre en compte la nomination de Monsieur Olivier HUISMAN en qualité de secrétaire général de la région académique de Guadeloupe,

Considérant qu'en cas de vacance pour quelque cause que ce soit, le membre remplaçant exerce son mandat pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de la commission,

ARRÊTE

Article 1^{er} : À compter de la publication du présent arrêté, la composition de la commission administrative paritaire académique des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive, des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, des professeurs d'enseignement général de collège, des professeurs de lycée professionnel, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale est modifiée comme suit :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Titulaires	Suppléants
M. Gabriele FIONI, recteur d'académie, DASEN	Mme. Baptistia LAMPONI, cheffe du service pensions et validations
M. Olivier HUISMAN, secrétaire général de région académique	Mme. Samantha FIATA, cheffe de la DPEATSS
Mme. Graziella DE SOUSA PONTE, secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources Humaines,	Mme. Anne MILLION-ROUSSEAU, doyenne des IA-IPR
Mme. Aurélie ROSSAT, secrétaire générale adjointe, directrice du budget et des moyens	Mme. Bénédicte GUREGHIAN, IA-IPR d'anglais
Mme. Guylène BUSSAC, doyenne des IA-IPR	M. Charles SALIBUR, IEN-ET/EG STI
Mme. Nathalie ALAGAPIN, IEN ET-EG	

Mathématiques et physique chimie	Mme. Dolène CLERVILLE, DRAIO
M. Stéphane AMI, IA-IPR de Sciences Physiques	M. Vincent MERCIER, secrétaire général adjoint, directeur régional académique des systèmes d'information
M. Benjamin LAZARD-PEILLON, IA-IPR Etablissement-Vie scolaire	Mme. Florette MAZANIELLO, principale du CLG Nestor de Kermadec, Pointe-à-Pitre
Mme. Marie-Josée CILPA, IEN-ET-EG Sciences Biologiques Sciences Sociales Appliquées, CARDIE	Mme. Corinne BERNIER, principale du CLG Sadi CARNOT, Pointe-à-Pitre
Mme. Valérie ABANCOURT-DAZIN proviseure par intérim du LMHT Violetta CHAVILLE, Le Gosier	M. Harry DORVILLE, principale du collège du Raizet
Mme. Carole SERIN, proviseure du lycée général et technologique Félix Proto, Les Abymes	Mme. Bénédicte SILVESTRE, cheffe du service Accompagnement RH et appui aux services
Mme. Catherine MARIVAL, doyenne IEN ET-EG	M. Omer SAPHO, chef de la division des examens et concours
M. José ANDRE, principal du CLG de Gourdeliane, Baie-Mahault	Mme. Marlène BOREL, proviseure du Lycée Chevalier Saint-Georges, Les Abymes
M. Harry ARAMINTHE, proviseur du LGT Jardin d'Essai, Les Abymes	Mme. Catherine GRANDISSON, proviseure du LGT Sonny RUPAIRE, Sainte-Rose
Mme. Firmine GUAYROSO, proviseure du LPO Charles COEFFIN, Baie-Mahault	Mme. Maryse FANHAN proviseure du lycée général et technologique Yves Leborgne, Sainte-Anne
M. Marius CLAUDE, proviseur du lycée général et technologique Baimbridge, Les Abymes	M. Emmanuel BOISDUR, proviseur du LDM Paul LACAVE, Capesterre Belle Eau
M. Michel ACCIPÉ, proviseur du LPO NORD GRANDE-TERRE, Port-Louis	Mme. Myrlène MODMESAIB, principale de la Cité scolaire d'excellence sportive, Les Abymes
Mme. Pascale MICHEL-CHANLOT, proviseure du LDM Bertène JUMINER, Lamentin	M. Philippe LAPIN, proviseur LGT Gerville REACHE, Basse-Terre
Mme. Christine LAURENT, conseillère RH de proximité	Mme. Jocelyne NESTAR, proviseure du LP Louis DELGRES, Le Moule

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS :

FSU	
Titulaires	Suppléants
Mme. Valérie FRANCIUS-FIGUERES	M. Alex BISSAINTE
M. Emmanuel ROUBLOT	Mme. Céline ODIOT
Mme. Leslie BONDOT	M. Laurent BAYLY

M. Eric JOBLET	Mme. Florence ZAMORA-REUGE
M. Eric BRUDEY	Mme. Magali SEGRETIER
Mme. Delphine PRUDHOMME	Mme. Marie-Hélène PELLE
Mme. Hélène BALLE	M. David VIELLARD

SPEG	
Titulaires	Suppléants
Mme. Marie-Laure ERAMBERT	M. Jeffrey SELLIN
M. Jimmy OTTO	Mme. Murielle DELACROIX
M. Jean DERNAULT	M. Jean-Michel LAGUERRE
Mme. Eliane SIOUSARRAN	Mme. Annie CHAMPAGNE
M. Marie-Emile MIRVAL	M. Francky DENIN

SE UNSA	
Titulaires	Suppléants
M. Jérémie HUOT	Mme. Célia ETIENNE
Mme. Jocelyne LEWIS	M. Manuel LOLLIA
Mme. Mariette MANDRET-PASSAVE	Mme. Myrna ANGOLE

SNCL	
Titulaires	Suppléants
M. Teddy TANCONS	M. Gérald ANGELIQUE
Mme. Gina PANDOLF	Mme. Marie-Line GROEVIUS

FO	
Titulaires	Suppléants
Mme. Corinne BANBUCK	Mme. Isabelle RECHAL
M. Jean-Marc PIEROCHE	M. Robert AMEDIEN

Article 2 : Les personnes mentionnées dans le présent arrêté exerceront leurs fonctions jusqu'à l'expiration des mandats en cours.

Article 3 : L'arrêté n°2026-16 du 16 avril 2026 portant modification de la composition de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive, des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive, des professeurs d'enseignement général de collège, des professeurs de lycée professionnel, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'Education nationale est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général de la région académique de la Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques et sera publié sur le site intranet de l'académie.

Fait aux Abymes, le 29 juin 2026

Le Recteur de Région Académique Guadeloupe
 Recteur d'Académie
 Chancelier des Universités
 Directeur Académique des Services
 de l'Education Nationale
Gabriele FIONI

